



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

ECE/TRANS/WP.11/2008/7
25 July 2008

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixante-quatrième session
Genève, 14-17 Octobre 2008
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES
PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES TRANSPORTS
(ATP)**

MANUEL

Avant-propos *

Communication du Gouvernement de l'Espagne

Proposition

Il est proposé de modifier l'avant-propos du Manuel ATP comme suit. Le texte à supprimer est biffé ; le nouveau texte est en gras.

* Le présent document est soumis conformément au Programme de travail pour 2008-2012 du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/2008/11, point 2.11 (f)) qui prévoit "l'Élaboration d'un manuel ATP".

AVANT-PROPOS

1. Le Manuel ATP comprend l'Accord ATP proprement dit et ses annexes avec des observations insérées aux endroits appropriés pour clarification ou pour explication du texte.
2. Les observations figurant dans le Manuel de l'ATP ~~ne sont des recommandations pas juridiquement contraignantes pour les Parties contractantes.~~ Cependant, elles sont importantes pour l'interprétation, l'harmonisation et l'application de l'Accord, dans la mesure où elles correspondent à l'avis du Groupe de travail du transport des denrées périssables du Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe (CEE/ONU).
3. Les observations sont placées à la suite des dispositions de l'Accord auxquelles elles se rapportent.
4. Les observations ~~ne modifient pas les dispositions de l'Accord ni de ses annexes,~~ mais se bornent à préciser leur contenu, leur signification et leur portée.
5. Les observations constituent un moyen d'appliquer les dispositions de l'Accord et de ses annexes, en vue de tenir compte de l'évolution de l'état de la technique et de la situation **globale** économique. ~~Dans certains cas, elles décrivent des pratiques recommandées.~~

Motif

Faite en consultation avec l'Association des Fabricants de l'Espagne, cette proposition servira pour appliquer le Manuel ATP avec des discernements plus précis.
